



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 10316

Numéro SIREN : 388 300 444

Nom ou dénomination : OB HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2015 sous le numéro de dépôt 2380



1500238301

DATE DEPOT : 2015-01-09

NUMERO DE DEPOT : 2015R002380

N° GESTION : 1992B10316

N° SIREN : 388300444

DENOMINATION : OB HOLDING

ADRESSE : 1 r du Chevalier de St George 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/12/23

TYPE D'ACTE : DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)

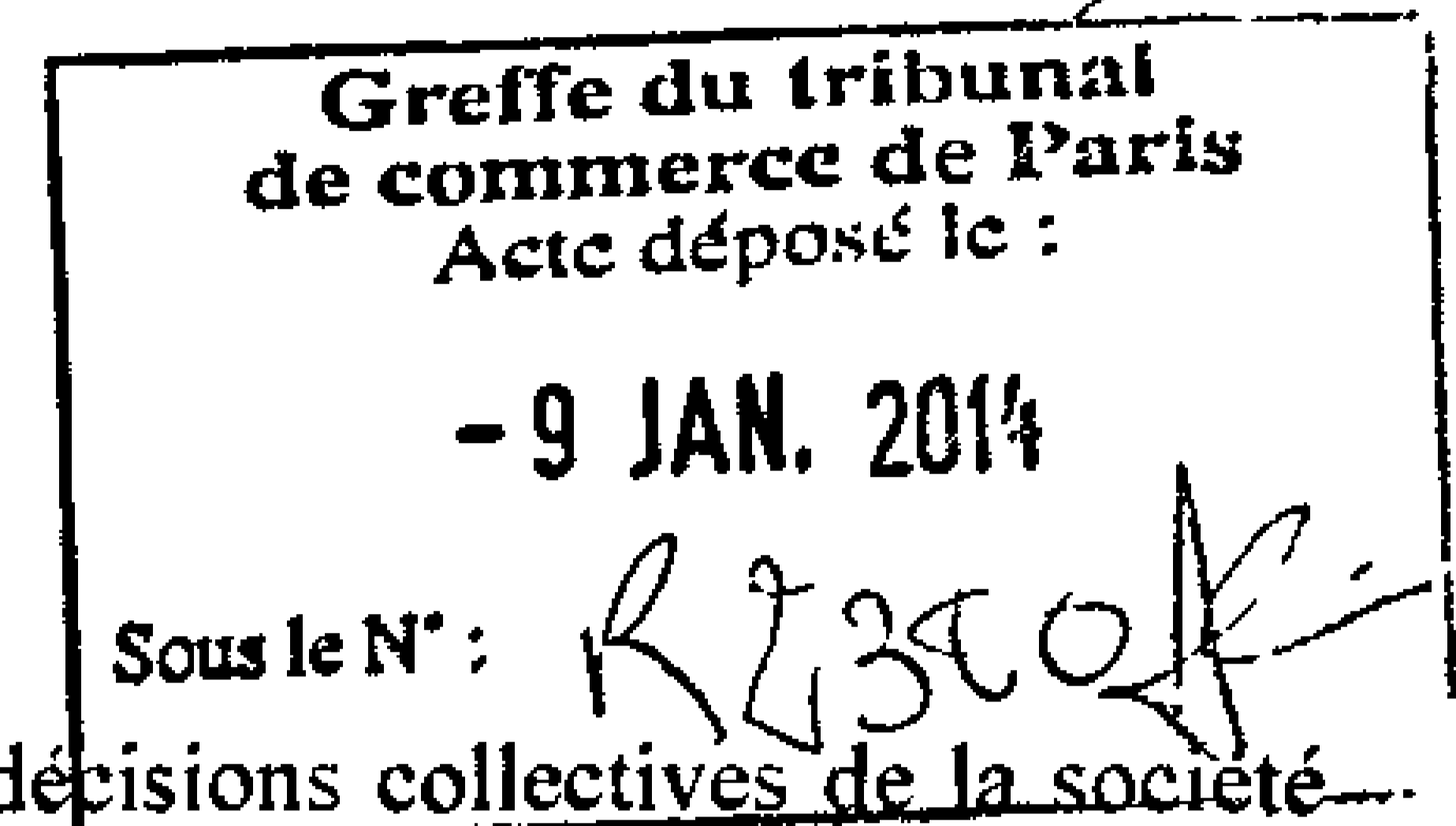
NATURE D'ACTE :

DH du 23/12/14

OB HOLDING
S.A.S. au capital de 172 087 €
1, rue du Chevalier de Saint George
75008 PARIS
388 300 444 RCS PARIS

BERTRAND RICHELIEU
S.A.S. au capital de 1 094 100 €
1, avenue du Garigliano
91600 SAVIGNY SUR ORGE
439 893 942 RCS EVRY

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉ



Les soussignés :

- **Monsieur Olivier BERTRAND,** -

dûment habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions collectives de la société "OB HOLDING" en date du 17 octobre 2014, pour le compte :

- de la société "OB HOLDING", société par actions simplifiée au capital de 172 087 €, dont le siège social est à PARIS (75008) - 1, rue du Chevalier de Saint George, identifiée sous le numéro 388 300 444 RCS PARIS,

et

- **Monsieur Laurent LE CHEVALIER,**

dûment habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions collectives de la société "BERTRAND RICHELIEU" en date du 17 octobre 2014, pour le compte :

- de la société "BERTRAND RICHELIEU", société par actions simplifiée au capital de 1 094 100 €, dont le siège social est à SAVIGNY SUR ORGE (91600) - 1, avenue du Garigliano, identifiée sous le numéro 439 893 942 RCS EVRY,

ONT, PRÉALABLEMENT À LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ QUI VA SUIVRE, EXPOSÉ CE QUI SUIVRE :

- I. Le projet étant né d'une fusion entre la société "OB HOLDING" et la société "BERTRAND RICHELIEU", les dirigeants desdites sociétés ont, conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, établi un projet de fusion - traité de fusion, contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la société "BERTRAND RICHELIEU" devant être transmis à la société "OB HOLDING".

Il est, en outre, précisé que, la société "OB HOLDING" ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, la totalité des actions de la société "BERTRAND RICHELIEU", il n'y a eu ni à approbation de la fusion par l'associé unique de la société "BERTRAND RICHELIEU", société absorbée, ni approbation de la fusion par l'associé unique de la société "OB HOLDING", société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L. 236-9 et L. 236-10 du Code de commerce.

.../...

2. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au BODACC, au nom de la société "OB HOLDING" le 2 novembre 2014 (N°211) et de la société "BERTRAND RICHELIEU" le 5 novembre 2014 (N°213) après dépôt du projet de fusion - traité de fusion aux Greffes des Tribunaux de Commerce de PARIS et d'EVRY, comme mentionné dans ladite publication.
3. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas été soumise à l'approbation de l'associé unique de la société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 6 décembre 2014.

La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de la société "BERTRAND RICHELIEU".

4. Les avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce, tant en ce qui concerne la fusion par absorption de la société "BERTRAND RICHELIEU" par la société "OB HOLDING", qu'en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de la société "BERTRAND RICHELIEU", ont été publiés dans le journal LES AFFICHES PARISIENNES le 19 décembre 2014 et dans le journal LA SEMAINE DE L'ILE DE FRANCE le 23 décembre 2014.
5. Est déposé aux Greffes des Tribunaux de Commerce de PARIS et d'EVRY, à l'appui de la présente déclaration de conformité et au nom de chacune des deux sociétés :
 - un exemplaire du projet de fusion - traité de fusion.

En outre, la présente déclaration de régularité et de conformité sera déposée aux Greffes des Tribunaux de Commerce de PARIS et d'EVRY.

Et, ceci relaté, les soussignés affirment que la fusion de la société "OB HOLDING" et de la société "BERTRAND RICHELIEU" est intervenue en conformité de la loi et des règlements.



Fait à Paris
Le 23 DEC. 2014
En QUATRE (4) exemplaires.

Société OB HOLDING

Société BERTRAND RICHELIEU

Olivier BERTRAND

Laurent LE CHEVALIER

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 23/12/2014 Bordereau n°2014/4 376 Case n°122 Ext 23942
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agence administrative des finances publiques

Lucie JOSSE
Agente Administrative principale
des Finances publiques